Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260715-2026_82_D-DE

SAINT-AVÉ
SANT-TEVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie Salle Jean LANGLO. Madame Anne GALLO-KERLEAU, Maire, ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Yannick CADIOU, Mme Morgane LE ROUX, M. Sébastien LE BRUN, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Hervé BROCHERIEU, M. Christophe BELLON, M. Thierry EVENO, M. André BELLEGUIC, M. Yannick SCANFF, Mme Justine DESSEAUX, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, Mme Mirelle SEILLER, Mme Alice BOURET, Mme Louisa HEDDADJ, Mme Agnès LE CORRE, M. Erwan CALLOCH, Mme Fanny SAFFRAY-MEDIGUE, M. Julien FORTIN, Mme Laure Anne BURBAN, M. Laurent LE MAUX, Mme Colette BULEON-GUILLE, Mme Patricia BOUCHOUX, M. Tugdual GOALLO, M. Philippe CLERC, M. Tristan LE FLOC'H, M. Ronan LE SANT

Absents excusés :

- Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- M. Ronan DANIEL a donné pouvoir à Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY
- M. Eliott MAILLARD a donné pouvoir à M. Yannick CADIOU
- Mme Hélène DESPREZ a donné pouvoir à M. Tugdual GOALLO

Date de convocation : 26 juin 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 29
  - Votants : 33

Monsieur Erwan CALLOCH a été élu secrétaire de séance.

BORDEREAU N°9
(2026/6/82) – CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE L'UTILISATION DES SALLES ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX
RAPPORTEUR : MIREILLE SEILLER

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260715-2026_82_D-DE

Dans le cadre de sa politique associative, la commune de Saint-Avé a décidé de favoriser l'accès des salles et équipements communaux aux associations avéennes, en les mettant gratuitement à leur disposition.

A ce titre, la commune est amenée à mettre en place des conventions afin de préciser les conditions d'utilisation des associations lors des occupations régulières et exceptionnelles.

Il est proposé de modifier les conventions approuvées par le conseil municipal du 14 septembre 2017, afin de préciser en particulier :

- les consignes de sécurité et d'évacuation incendie sous la responsabilité du Président de l'association,
- les modalités de signature de la convention en fonction de l'utilisation (régulière et/ou exceptionnelles).

Deux modèles de conventions ont été rédigées, en fonction du type d'ERP, intégrant lesdites modifications.

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de fixer un cadre aux conditions d'occupation des salles et équipements communaux par les associations,

CONSIDERANT l'intérêt de faire évoluer les modalités de mise à disposition par la mise en place de nouvelles conventions,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Vie associative et sportive, culture, identité bretonne et égalité femme/homme »,

Après en avoir délibéré, **30 POUR et 3 ABSTENTIONS (**M. CLERC, M. LE FLOC'H, M. LE SANT)

Article 1 : APPROUVE les modèles de conventions type entre la commune et les associations bénéficiaires, tels que joints à la présente.

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes lesdites conventions à venir.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait à Saint-Avé, le 6 juillet 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Erwan CALLOCH

VILLE DE SAINT-AVE 56890